

COMMUNE DE SAINT-POINT * 71520

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-POINT

Date de mise en ligne :
14 Septembre 2022

Procès-Verbal
Réunion de conseil municipal du
Vendredi 8 juillet 2022 à 20h30

Le vendredi 8 juillet deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de la commune de SAINT- POINT s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves QUELIN, maire.

Etaient présents : Pierre-Yves QUELIN, Maud GAND, Pierre-Marie DURIEZ, François-Xavier DUFOUR, Julie HUET, Anthony FAVRE, Jacques MERCIER, Evelyne CINIER

Etaient excusés : Marcel EBERHART, Thomas LOISIER, Violaine MAILLET

Procurations : Marcel EBERHART et Thomas LOISIER à Maud GAND

Secrétaire de séance : Maud GAND

Monsieur le maire procède à l'appel des présents. Le dernier procès-verbal de la réunion du 13 mai 2022 est approuvé à l'unanimité des présents. Le maire invite à traiter l'ordre du jour.

1) Tarifs de location salle communale

Monsieur le maire indique aux membres du conseil municipal que la dernière évolution tarifaire de la salle communale remonte au 1^{er} janvier 2020 (délibération 2019-030 du 30 Septembre 2019) et qu'il convient donc de réviser ces tarifs. Pierre-Marie Duriez a consulté les barèmes pratiqués par les huit communes les plus proches et en a fait la moyenne pour définir le nouveau tarif de la salle communale de Saint Point.

La gratuité de la salle communale sera maintenue pour l'organisation de repas dans le cadre de la fête des voisins, ou pour les collations après les obsèques des administrés ou de leur famille. Elle restera également gratuite pour les associations de la commune.

Jacques Mercier fait remarquer qu'il faudrait pouvoir chauffer les repas lors d'une location de salle.

Il ajoute que le partage de cette salle avec la cantine scolaire est compliqué pour tous.

Pierre-Yves Quelin indique que les locaux ne permettent pas de loger la cantine ailleurs.

Maud Gand propose aux conseillers municipaux qui le souhaitent de faire réaliser des devis pour mettre en place cette possibilité de réchauffer les plats dans la salle.

La proposition tarifaire ci-dessous est faite au conseil :

***Délibération n°22-22**

LOCATAIRE	DUREE	ETE (du 01.04 au 30.09)	HIVER (du 01.10 au 31.03)
Habitants de la commune	1 jour	120.00 €	130.00 €
	2 jours consécutifs	180.00 €	200.00 €
Autres personnes	1 jour	180.00 €	210.00 €
	2 jours consécutifs	280.00 €	310.00 €
Réunion et vin d'honneur	La demi-journée	60.00 €	60.00 €
Forfait de nettoyage		70.00 €	70.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'UNANIMITE les nouveaux tarifs ainsi proposés qui seront applicables au 1^{er} septembre 2022.

2) Réforme des règles de publicité des actes

Madame la première adjointe explique au conseil qu'une réforme des règles de publicité et conservation des actes est entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2022 (Art.L2131-1 du CGCT).

Elle explique que jusqu'alors les actes administratifs réglementaires tels que délibérations, comptes rendus de conseils municipaux, étaient soumis à l'affichage. Leur nombre important entraînait des problèmes de place sur les panneaux d'affichage dans les mairies de toute la France. Ceci d'autant plus qu'aucune durée d'affichage n'était officiellement définie.

A compter du 1^{er} juillet 2022, tout document qui n'a pas de caractère individuel doit être publié de manière électronique sur le site internet de la commune. La publication sera de 2 mois au minimum.

En ce qui concerne les réunions de conseil municipal, un(e) secrétaire de séance devra être désigné(e) en début de conseil. **Le compte rendu de conseil est remplacé par un procès-verbal** où apparaîtra la date de mise en ligne. **Le procès-verbal sera validé à la séance suivante, par le maire et le/la secrétaire de séance et non plus par l'ensemble du conseil municipal.** Il sera ensuite publié sous forme électronique non modifiable dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté.

Les délibérations ne sont plus signées que par le maire et par le/la secrétaire de séance.

Une liste des actes pris lors du conseil (délibérations) devra être reliée au procès-verbal. Elle sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune dans le même délai d'une semaine à compter de son adoption en conseil.

3) Bilan des demandes de subventions

Maud Gand fait le bilan des différentes demandes de subventions faites pour la commune :

A. Calvaire et Puits Blanchizet

Plusieurs organismes ont été sollicités :

- Le Pèlerin : Grand prix du Patrimoine : En attente de retour
- Fondation du patrimoine : pas encore de retour car il s'agit d'un appel aux dons
- Département Appel à Projets (AAP) : une subvention de 2 672€ a été allouée ce qui représente 24.75% du projet
- Etat (DETR) : une subvention de 3 023€ a été allouée ce qui représente 28% du projet

Un total de 5 695€ de subvention obtenue sur les 10 795€ de travaux soit 54.75% du montant des travaux. Le conseil municipal décide à l'UNANIMITE le lancement des travaux.

B. Appartement à l'étage de l'école côté Sud

Afin de procéder à une rénovation énergétique de ce logement communal, plusieurs demandes de subventions ont été faites :

- Département AAP : une subvention de 14 617€ ce qui représente 31.5% du projet a été accordée et sera versée une fois les travaux terminés.
- Etat (DSIL): Une subvention de 15612€, soit 45% du montant des travaux a été faite mais la commune n'a pas encore de retour.

4) Etat des lieux des travaux école/mairie

A) Mairie

Monsieur le maire rappelle qu'un montant de 15 000€ a été alloué au budget pour les travaux de la nouvelle mairie (opération spéciale). Il fait un état de la situation.

Ont déjà été mandatés :

- Platerie – peinture : 7634€
- Electricité : 2233€

Soit un total de 9867€ déjà payé.

Monsieur le maire évoque les derniers travaux à terminer à la nouvelle mairie :

- **L'accessibilité du secrétariat** : une nouvelle porte permettant l'accessibilité handicapés reste à poser. Cela représente un budget de 4000€ environ. La démolition sera effectuée par des membres du conseil.
- **Le Chauffage** : la mairie est actuellement chauffée par une chaudière électrique. François-Xavier Dufour travaille sur une éventuelle installation d'une pompe à chaleur air/eau ou d'un autre mode de chauffage.
- **La signalisation de la mairie** :
 - o des panneaux de signalisation vont être réalisés par le conseil.
 - o des drapeaux vont également être commandés pour les deux façades et un marquage réalisé sur les façades pour signaler la mairie

Des devis vont être demandés pour le chauffage et la signalisation et une commission se réunira ultérieurement pour les étudier.

B) Ecole

Le maire exprime sa satisfaction quant à la réactivité des artisans pour les travaux de la nouvelle classe. Les gaines électriques ont été tirées, le faux plafond posé, les évacuations des nouveaux sanitaires réalisées en un temps très court. La salle de classe devrait donc être prête pour la rentrée.

Des demandes de devis pour des cloisons de séparation de toilettes sont en cours.

Un budget de 15 000€ a été alloué à ces travaux à l'école.

5) Rentrée septembre 2022

Julie Huet fait un point sur la rentrée de septembre 2022, elle était présente aux réunions organisées par le SIVOS Bourgvilain-Saint-Point et par les institutrices du RPI.

Les effectifs pour la rentrée scolaire 2022-2023 :

- Ecole de Saint-Point :
 - o 1 classe de Très petite section / Petite section / Moyenne section
 - 22 élèves
 - Institutrice : Camille MARC
 - Adjoint d'animation : Alison PINTO FERREIRA et Sylvie RAMAGE
 - o 1 classe de Grande section
 - 15 élèves
 - Institutrice et Directrice : Emilie PIN
 - Adjoint d'animation : Aurélie DELHOMME
 - o Garderie : Alison PINTO FERREIRA et Sylvie RAMAGE
 - o Cantine : Alison PINTO FERREIRA et Sylvie RAMAGE en surveillance
Elisabeth BERGERON est la cantinière
- Ecole de Bourgvilain :
 - o 1 classe de CP / CE1
 - 16 élèves
 - Institutrice : Laurence DEGLUAIRE
 - o 1 classe de CE2 / CM1 / CM2
 - 20 élèves
 - Institutrice et directrice : Carole LOVATO
 - o Garderie : Aurélie DELHOMME et Valentine TEXEIRA
 - o Cantine : Aurélie DELHOMME en surveillance
Valentine TEXEIRA en cantinière

6) Révision loyer

Monsieur le maire, informe le conseil que les loyers, comme chaque année, ont été réévalués au 1^{er} juillet suivant l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE. Un courrier a été transmis aux locataires pour les en informer et leur demander leur attestation d'assurance et autres justificatifs si besoin.

7) Contrat d'entretien avec l'entreprise GELIN

Monsieur le maire indique qu'un rendez-vous sera pris avec l'entreprise Gelin qui s'occupe d'une partie de l'entretien des locaux communaux, afin de remettre à jour son contrat pour être au plus près des besoins de la commune. La demande concernera le nettoyage des vitres pour les 2 écoles, la salle communale et la nouvelle mairie.

8) Arrêt de l'adhésion à l'Agence Technique Départementale (ATD)

Monsieur le maire propose aux membres du conseil d'arrêter l'adhésion à l'ATD, qui s'élève pour l'année 2022 à 361€. L'ATD accompagne les collectivités tout au long des projets, mais les délais étant actuellement très longs pour bénéficier de ce service, la commune ne l'utilise pas. En cas de renouvellement du conseil municipal, il est possible de stopper l'adhésion après délibération de ce même conseil.

Après discussions, le conseil décide avec 9 voix POUR et 1 ABSTENTION d'acter la *délibération n°23-22*.

9) Questions diverses

A. SIRTOM

Marcel Eberhart par le biais de Maud Gand informe que le dernier conseil syndical du SIRTOM a montré que le délégué de la commune était un membre de l'ancien conseil municipal. Violaine MAILLET est intéressée pour prendre la place de déléguée. Personne ne s'oppose à sa candidature qui doit ensuite être validée par la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier.

B. Inauguration de la nouvelle mairie et de la nouvelle salle de classe à l'école

Le conseil municipal décide de faire une inauguration : elle aura lieu le samedi 3 septembre à 10h.

C. Entretien des chemins

Jacques Mercier demande s'il est possible sur certains chemins, de refaire les ornières et le drainage de l'eau. Une visite des chemins à refaire est prévue : Maud GAND et Pierre-Marie DURIEZ accompagneront Jacques MERCIER.

D. Mur de soutènement

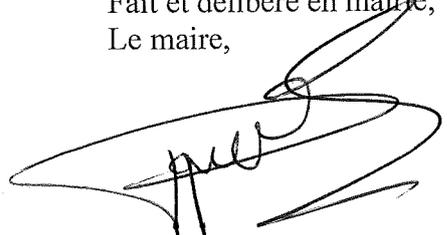
Jacques Mercier fait lecture d'un courrier d'un administré qui réitère sa demande de réfection d'un mur de soutènement à Chagny. Une demande de devis auprès d'entreprises de maçonnerie sera faite.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au vendredi 9 septembre 2022 à 20h30.

La séance est levée à 23 heures 00

Fait et délibéré en mairie,

Le maire,



La secrétaire de séance,

